

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Elue : Tania Assouline, Adjointe au maire déléguée à la démocratie locale et à la vie des quartiers

Services : Emmanuelle Roggeri (Démocratie participative) et Julien Roman (Démocratie participative)

Représentants des Conseils de Quartier : Francis P. (Centre-ville), Anna T. (Paul Signac – Murs à pêches), Robert N. (Paul Signac – Murs à pêches), Claire P. (Paul Signac – Murs à pêches), Annie P. (La Noue – Clos Français), Evelyne L.G. (Solidarité – Carnot), Marie-Hélène C. (Solidarité – Carnot), Frédéric M. (Branly – Boissière), Jean-Pierre B. (Villiers – Barbusse), Françoise L. (Villiers – Barbusse), Anne L. (Etienne Marcel – Chanzy) et Marisol C. (Bas Montreuil – République)

Ordre du jour :

1	Bilan de la phase de dépôt des projets	1
2	Point d'étape sur la phase d'instruction	3
3	Calendrier post-instruction	4

1 Bilan de la phase de dépôt des projets

Tania Assouline explique que le nombre de projets déposés dans le cadre du budget participatif, consultables sur la plateforme en ligne dédiée, est en cours d'ajustement par les services de la Ville qui constatent parfois des erreurs de classification ou des fusions de projets. Un tableau définitif de tous les projets sera publié dans le courant du mois de mars.

D'après les chiffres issus de la plateforme à ce jour, on peut cependant constater que 364 projets ont été déposés, dont 115 à l'échelle de la ville.

Le nombre de projets déposés est assez inégal selon les quartiers. Mais la crainte de voir une fracture entre le Bas-Montreuil (qui aurait déposé beaucoup de projets) et le Haut-Montreuil (qui en aurait déposé peu) ne s'est pas vérifiée. Parmi les quartiers qui ont déposé le moins de projets, on retrouve ainsi deux quartiers aussi différents que Ramenas - Léo-Lagrange et Villiers - Barbusse. Dans le même ordre d'idée, des quartiers considérés comme populaires tels que Branly – Boissière ou La Noue – Clos Français ont déposé de nombreux projets. L'équipe municipale est donc assez satisfaite que cet appel à projets ait suscité l'adhésion des habitants de Montreuil dans toute leur diversité sociologique.

Au regard du faible nombre de projets déposés dans certains quartiers, en particulier à Ramenas - Léo-Lagrange, Villiers - Barbusse et Solidarité - Carnot, les services de la Ville veilleront, au moment de l'instruction des projets, à ce que les habitants de ces deux quartiers aient suffisamment de propositions au moment de faire leur choix.

La répartition thématique indique que de nombreux projets portent, logiquement, sur l'aménagement urbain. Par rapport à la première édition du budget participatif, le nombre de projets liés à des sujets de solidarité est en nette augmentation, tout comme le nombre de projets déposés par des associations. Pour l'équipe municipale, c'est un signe positif : une association offre en effet plus de garanties en termes de d'animation de projet qu'un individu seul.

Grande nouveauté rendue possible lors de cette édition du budget participatif, 115 projets à l'échelle de la ville ont été déposés. Pour rappel, « un projet ville » ne peut pas dépasser 250 000 euros, tandis que l'enveloppe globale allouée aux « projets ville » est de 500 000 euros.

Tania Assouline estime que les agoras, auxquelles elle a toutes assisté, se sont très bien déroulées : l'état d'esprit et les échanges qui s'y sont tenus ont été de qualité. A l'occasion de ces agoras, 27 projets initiaux ont fusionné pour créer 12 nouveaux projets. La Ville estime qu'il existe encore des possibilités de fusions, au minimum une dizaine, qui ne se feront qu'avec l'accord des porteurs de projets concernés. Il est ainsi probable que le nombre de projets diminue à l'issue de la phase d'instruction.

Plus de 50% des porteurs de projets ont participé à l'une des sept agoras organisées. Les services ont convenu d'écartier les projets dont les porteurs ne répondent pas aux sollicitations lors de la phase d'instruction. Les projets en question sont généralement des projets « coups de gueule », où les porteurs ont utilisé la procédure du budget participatif pour exprimer leur mécontentement.

Une participante estime que l'organisation des agoras par secteurs était très judicieuse. Elle regrette néanmoins l'absence de nombreux porteurs de projets à l'agora consacrée aux « projets ville ».

Julien Roman indique que 54 porteurs (pour 115 « projets ville ») ont fait le déplacement à l'occasion cette dernière agora.

Après avoir exprimé sa préférence pour les projets collectifs, portés par une association ou un Conseil de Quartier, aux projets individuels, une participante aimerait connaître, à l'issue de la phase d'instruction, la nature des contributeurs dont les projets auront été déclarés inéligibles.

Tania Assouline précise que les chiffres issus de la plateforme ne rendent pas compte de l'éventuel soutien d'un Conseil de Quartier au projet porté par un individu seul. Elle trouve également intéressant de se pencher, à l'issue de l'instruction, sur le détail des projets déclarés inéligibles.

Un participant demande pourquoi les deux agoras auxquelles il a participé étaient organisées de manière différente.

Julien Roman explique que la plupart des agoras ont été organisées par quartiers. Seule celle du secteur Solidarité – Carnot / Centre ville / Jean Moulin - Beaumonts a été organisée, pour des raisons pratiques, par thématiques. Emmanuelle Roggeri précise que l'agora du secteur Ramenas - Léo-Lagrange / Branly – Boissière mélangeait une organisation par quartiers et par thématiques afin de faciliter le rapprochement des différents porteurs de projets.

Tania Assouline indique que le nombre important de projets concernant le parc des Beaumonts, les murs à pêches, la propreté, la mobilité à vélo ou encore la solidarité ouvre des possibilités de fusions. La Ville va d'ailleurs inciter les porteurs de projets à fusionner. A cet égard, cette dernière a d'ores et déjà prévu d'organiser une réunion, avec les différents contributeurs concernés, sur les projets relatifs au parc des Beaumonts. Elle rappelle que l'enveloppe budgétaire s'élève à 178 000 euros par quartier et qu'un projet seul ne peut dépasser la barre des 175 000 euros.

Un participant regrette que tous les projets n'aient pas pu être discutés, faute de temps, lors des tours de table organisés pendant les agoras. Il attire notamment l'attention des services de la Ville sur le fait que certaines modifications de projets n'ont pas pu être enregistrées à cette occasion. Ainsi, le projet qu'il a lui-même présenté, à savoir « Pacifier l'avenue Salvador Allende », a subi des modifications qui n'ont probablement pas été enregistrées. De la même manière, la fusion de deux projets relatifs aux déjections canines n'a pas été consignée.

Emmanuelle Roggeri lui répond que les services vont prendre contact avec lui pour s'assurer que les modifications apportées à son projet ont bien été intégrées.

Présent à l'agora du secteur Ramenas - Léo-Lagrange / Branly – Boissière, un participant juge que les débats y ont été particulièrement bien menés, mais regrette le faible nombre d'habitants présents.

Tania Assouline confirme que deux agoras en particulier, celles organisées à Ramenas - Léo-Lagrange / Branly – Boissière et à Ruffins – Théophile Sueur / Montreau – Le Morillon, se distinguent par leur faible affluence. Les autres agoras ont attiré beaucoup de monde, notamment sur les secteurs de La Noue – Clos Français / Villiers – Barbusse et de Bas Montreuil – République / Etienne Marcel – Chanzy / Bobillot.

Un participant estime que seuls les porteurs de projets ont participé à ces agoras et, en conséquence, demande si une nouvelle présentation des projets sera proposée aux habitants.

Tania Assouline répond que les services de la Ville travaillent actuellement sur les conditions d'éligibilité des différents projets déposés. Une nouvelle présentation des projets déclarés éligibles sera faite ultérieurement, à l'occasion de sept nouvelles agoras consacrées aux résultats des instructions et organisées au mois de mai. Par ailleurs, les raisons pour lesquelles certains projets auront été déclarés inéligibles y seront exposées.

Un participant estime que le nombre important de projets déposés a eu pour effet de rendre la durée des agoras particulièrement longue. En conséquence, alors que certains projets, très succincts, ne méritaient probablement pas que l'on s'attarde dessus, d'autres, plus étoffés, n'ont eu droit qu'à un temps de présentation très court, compris entre 60 et 90 secondes environ. A l'occasion de ces nouvelles agoras du mois de mai, il recommande dès lors de ne pas s'attarder sur les projets qui auront été déclarés inéligibles.

Tania Assouline lui indique que l'objectif principal de ces nouvelles agoras sera la présentation des projets validés, avec, en points de mire, la campagne et le vote à venir. Le vote, prévu au mois de juin, sera probablement ouvert pendant trois semaines : ses dates exactes n'ont pas encore été arrêtées.

Un participant estime que de nombreux projets déposés ne rentrent pas dans le cadre du budget participatif, mais méritent cependant que l'on y s'attarde. Les agoras ont par exemple fait remonter un problème généralisé de propreté.

Une participante met en garde contre une communication parcellaire de la Ville au sujet des projets déclarés inéligibles : pour chacun d'entre eux, les motifs du rejet autant que les réponses que la municipalité entend apporter au problème soulevé devront être exposés clairement, au risque de susciter de la rancœur parmi les porteurs de projet.

Une participante explique que, dans son quartier, une seule et même personne a déposé de nombreux projets qui ont trait à l'urbanisme, et notamment aux écoles du quartier. Le porteur en question affirme avoir déposé ces projets dans le cadre du budget participatif pour en mesurer la faisabilité et permettre aux habitants de s'approprier les sujets évoqués. Elle met cependant en garde contre une utilisation détournée du budget participatif et souhaite que la Ville fasse preuve de sagesse en écartant les projets qui, de toute évidence, relèvent du « droit commun ».

2 Point d'étape sur la phase d'instruction

Tania Assouline indique la phase d'instruction a déjà commencé. Des revues de projets, par thématique ou par secteur, sont organisées avec les services concernés. Par note présentée au bureau municipal, elle a fixé comme objectifs que l'instruction préserve l'intérêt du projet, en dehors de tout jugement d'opportunité, et progresse en s'appuyant sur des échanges réguliers avec le(s) porteur(s) du projet. Le service aménagement et mobilité durable (SAMD), qui pilote de nombreuses instructions, va d'ailleurs être épaulé par des volontaires du service civique dans cette tâche de contact avec les différents porteurs de projet. Une première liste des projets inéligibles devrait être publiée à la fin du mois de février.

Chaque projet sera obligatoirement soumis à l'avis de l'antenne de quartier auquel il est rattaché : cet avis sera partagé sur la plateforme en ligne dédiée au budget participatif. Il faut également noter que certains projets nécessitent l'accord préalable de partenaires tiers comme Est Ensemble (pour les projets portant sur le parc des Beaumonts notamment) ou le Département (pour la voirie départementale). Par ailleurs, tirant les leçons de la première édition du budget participatif, la Ville veillera, lorsqu'un projet intègre un volet fonctionnement, à ce qu'il soit porté par une association qui bénéficie d'une assise économique stable.

Pour conclure, elle rappelle qu'il est parfois difficile de distinguer ce qui relève des compétences habituelles de la Ville de ce qui relève de l'amélioration du cadre de vie, et donc du budget participatif. A titre d'exemples, les projets visant à rénover la voirie boulevard Chanzy ou à agrandir le réfectoire de l'école Danton ne relèvent pas, selon elle, pas du budget participatif. En effet, les habitants utilisent régulièrement la procédure du budget participatif pour indiquer les sujets qui leur semblent prioritaires. Cette pratique est d'ailleurs dans l'esprit originel du budget participatif, tel qu'il a été défini au Forum social mondial de Porto Alegre, qui entendait prioriser l'argent public dans les quartiers pauvres.

Une participante fait remarquer que certains projets entendent créer des services qui existent déjà, comme, par exemple, Bouq'Lib'. Par ailleurs, elle déplore que l'installation d'une pompe à vélo place Carnot, votée dans le

cadre de la première édition du budget participatif, ait été réalisé sans concertation, ni information du Conseil de Quartier. Elle fait un état d'un ras-le-bol général lié à l'absence de communication de la part de la mairie en direction des Conseils de Quartier.

Concernant le projet d'installation de pompes à vélo, Tania Assouline explique que les services ont décidé de son implantation en concertation avec l'association OhCyclo, qui portait le projet et possède une certaine expertise en la matière. Elle concède qu'à défaut de concertation, un mail d'information à destination du Conseil de Quartier aurait été judicieux.

Un participant demande des précisions sur les réunions de revue de projets et sur l'éventuelle présence de Sylvie Baste ou de Tania Assouline à ces dernières.

Julien Roman explique que la première étape, en amont de la revue de projets, a vu la désignation des services instructeurs. Les premières réunions de revue de projets ont eu lieu cette semaine : suivant les consignes de souplesse délivrées par les élus, les services n'y ont écarté qu'un petit nombre de projets. Cas particulier, les revues de projets rattachés au SAMD s'organisent secteur par secteur, en présence de l'antenne vie de quartier concernée.

A l'issue de cette première série de revues de projets, les services informeront, début mars, les porteurs des projets déclarés inéligibles et les Conseils de Quartier. Pour affiner l'instruction, deux autres séries de revues de projets sont prévues, respectivement fin mars et mi-avril.

En l'absence des élus à ces réunions de revue de projets, Tania Assouline a demandé, d'une part, à ce qu'un retour d'information à destination des adjoints thématiques concernés ait lieu à l'occasion des réunions de secteurs et, d'autre part, à être tenue informée personnellement lorsqu'un projet est déclaré inéligible, afin de vérifier que les critères du budget participatif sont bien respectés. A ce sujet, un point régulier pour trouver des solutions de pilotage aux projets considérés comme « difficiles » est prévu au sein du service Démocratie participative.

Une participante souhaite connaître le montant du budget consacré à la prestation du cabinet Missions Publiques, sollicité pour organiser les agoras.

Julien Roman estime ce budget à 20 000 euros. Tania Assouline précise que Missions Publiques intervient à plusieurs étapes du processus mis en place dans le cadre du budget participatif. Le cabinet est ainsi en charge de l'organisation des agoras (de janvier et de mai) et du coaching des porteurs de projets. Un atelier consacré à la présentation des projets a d'ailleurs déjà eu lieu ; un autre est prévu avant le lancement de la campagne.

Un participant aimerait savoir si le comité de suivi habitant du budget participatif sera consulté sur les cas de projets litigieux (quant à leur éligibilité).

Tania Assouline propose de réunir le comité de suivi en avril et d'échanger, à cette occasion, sur les différents projets.

3 Calendrier post-instruction

Tania Assouline rappelle que sept agoras de restitution seront d'abord organisées, au mois de mai, pour communiquer la liste des projets soumis au vote. Des outils seront ensuite mis à disposition des porteurs de projet pour les aider à faire campagne : le service Démocratie participative examine notamment la possibilité, pour chaque porteur de projet, de réaliser une vidéo de présentation et de recevoir un kit de campagne type.

Le vote, prévu au mois de juin, s'effectuera par voie numérique, soit à distance, soit lors de sessions de vote organisées par les Conseils de Quartier ou par la Ville, qui a prévu de mobiliser les volontaires du service civique pour aller à la rencontre des Montreuillois. Lorsqu'un Conseil de Quartier décide d'organiser une session de vote, il doit en communiquer la date aux services de la Ville afin que ces derniers puissent relayer l'information auprès des habitants. Les bornes tactiles présentes dans les antennes de vie de quartier pourront éventuellement être utilisées pour voter.

Une participante demande si les moyens de reprographie de la mairie pourront être mis à contribution afin que les porteurs de projet puissent éditer divers documents de présentation.

Tania Assouline réserve sa réponse, en s'interrogeant sur le coût et la faisabilité technique d'une telle initiative. Elle précise néanmoins que la Ville va, de son côté, communiquer de manière intensive, à l'échelle de chaque quartier, pour présenter les différents projets en lice. De manière générale, la Ville va s'efforcer de proposer, aux porteurs de projet individuels, des outils de communication qui leur permettent de faire campagne sur un pied d'égalité avec les associations.

A une participante qui lui fait remarquer que le temps de la campagne est très court, Tania Assouline répond que la Ville pense organiser le vote à la fin du mois de juin, au moment des fêtes de quartiers qui mobilisent de nombreux habitants. La période de vote devrait ainsi s'étaler sur trois semaines, avec deux week-ends au milieu.

Une participante demande s'il y a moyen de vérifier que chaque habitant ne pourra voter qu'une seule fois.

Tania Assouline répond que la plateforme de vote utilisée offre des outils pour croiser les adresses mail et les adresses IP afin de limiter les tricheries. Elle admet cependant que les moyens de contrôle restent limités.

Elle poursuit en rappelant les prochains rendez-vous importants :

- La prochaine réunion du comité de suivi habitant du budget participatif aura lieu en avril.
- Les 3^e Rencontres nationales des budgets participatifs auront lieu à Montreuil les 8 et 9 novembre. Dans l'attente de leur officialisation, ces dates ne doivent pas être diffusées pour le moment. La Ville fera appel aux Conseils de Quartier pour l'organisation de ces rencontres, qui se dérouleront dans la salle des fêtes, ainsi que dans plusieurs autres lieux situés à proximité de la mairie.
- La première liste des projets inéligibles au budget participatif sera communiquée fin février-début mars, après information des différents porteurs de projet concernés.

Un participant conclut la réunion en remerciant personnellement Tania Assouline d'avoir tenu compte des remarques des représentants des Conseils de Quartier suite à la première édition du budget participatif.

La séance est levée à 20h35.